

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2022/2907(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Mesures techniques applicables à certaines pêcheries démersales et pélagiques en mer Celtique, en mer d'Irlande et à l'ouest de l'Écosse Complétant <a href="#">2016/0074(COD)</a> Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>PECH</b> <a href="#">Pêche</a>		

Événements clés			
16/01/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente		
20/10/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)07447</a>	
20/10/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
09/11/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/01/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2907(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/10417

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2022)07447</a>	20/10/2022	EC